

Donacion a charle  
Boye Du tainadeu & me.  
janvier 1793

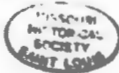
Grant of land to Charles Boyé,  
January 4th, 1793

*[Faint handwritten text]*

Transcription by Anne Marie who lives in France f  
or Cheryl Rutledge-Brennecke  
Charles Boyer is her 5th Great Grandfather  
through two Boyer 3rd Great-Grandmothers

Source: The State Historical Society of Missouri,  
c3636 Missouri, Ste. Genevieve Archives 1756-1930,  
File 86

Carroll  
Charles Boyer  
in 1793.



*C. R. Monsieur François*

From Monsieur François Vallé, militia lieutenant and acting commander of the post of Ste Geneviève, Illinois

*Charles Boyer Citoyen de ce poste à*  
 Charles Boyer, citizen of this post,  
*L'honneur de vous proposer qu'il*  
 has the honor to tell us that  
*desireroit s'établir dans ce poste*  
 he would like to settle in this post  
*et former un établissement sur*  
 and form an establishment on  
*un terrain sur et situé ailleurs*  
 land located at a place  
*nommé les petites côtes de Ste*  
 called Les Petites Côtes de Ste  
*Geneviève d'un arpent de front*  
 Geneviève, with an acre of wide  
*sur deux arpents ou environ de*  
 on two arpents or about  
*profondeur plus ou moins s'il s'y*  
 in depth more or less if it  
*trouve tenant par devant à la petite*  
 is there standing in front of the small  
*Rivière par derrière aux héritiers*  
 river and behind to the heirs  
*de la source et de deux côtes aux*  
 La Source and on both sides to  
*terres non cédées lorsqu'il*  
 the ungranted lands. why the  
*supplieant recourt à votre autorité*  
 suppliant recalls to your authority  
*à quel vous plaise lui accorder*  
 that you please grant him  
*cette concession et faire droit*  
 this concession and will satisfy his  
 request.

*10*

In Ste Geneviève December 31th 1792

at Ste Geneviève le trent et un  
Decembre mil sept cent quatre  
vingt deux. Charles Boyer

(C) In François Vallé Lieutenant de Milices et  
Commandant par intérim de la garde nationale de Ste Geneviève  
Vu la précédente Request, Nous Concedons, à Charles  
Boyer, Inhabitant de ce dit peuple, le terrain qu'il sollicite  
par elle pourvu qu'il n'aye aucun inconvénient, et qu'il  
soit au Domaine du Roy. Donné en l'Église de Ste Geneviève,  
le 4 Janvier 1793. January 4th, 1793

François Vallé  
A. Boyer

Don Louis a Charles  
Roya d'antoinadeu 4 me  
janvier 1793



F. H. H.

Charles de  
Roya d'antoinadeu  
1793



Monsieur François  
Vallé Lieutenant de Milice et  
Commandant par interim Du  
Poste de <sup>1<sup>re</sup></sup> genévive des Illinois

Charles Boyer Citoyen de ce poste à  
l'honneur de vous exposer quil  
desireroit et tablir dans ce poste  
et former un Etablissement sur  
un terrain vierge et situé au lieu  
nommé des petites Côtes de <sup>1<sup>re</sup></sup>  
genévive d'un arpent de front  
sur deux arpents ou environ de  
profondeur plus ou moins s'il s'y  
trouve tenant par devant à la petite  
Rivière par derrière aux heritiers  
de la source et de deux Côtes aux  
terres non concédées pour qui le  
suppliquant recourt à votre autorité  
à ce quil vous plaise luy accorder  
cette Concession et faire droit

9

au J<sup>rs</sup> Genevoise le trent et un  
Decembre mil sept cent quatre  
Vingt deux. J. Charlo bezele

(1) An Francis Valli Lieutenant de Milice et  
Comendant par Interim de ceuple de l<sup>re</sup> Genevoise  
Vu l'aprecedente Requeste Nous Vincens, a Charlo  
Boyez Habitant de ce ut pour le terrain qui sollicite  
par elle pour que quil n'aye aucun yncommodent. et qui  
soit au Domou Du Roy: Doni a l<sup>re</sup> Genevoise le 10  
Janvier 1793.

Francis Valli  
Lieutenant